

Conducteur Chariot Automoteur BTP

Activités Connexes : conducteurs BTP 09. 01.18 Mise à jour :10/2020

Codes : NAF : 52.24B ; ROME :N1101 ; PCS :652a

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Conduit des engins de manutention à conducteur porté, comme des chariots élévateurs ou des gerbeurs, dans le cadre d'opérations de déplacement, de chargement et/ou déchargement, de stockage et/ou déstockage, d'approvisionnement et d'enlèvement de charges ; il peut s'agir de marchandises, de produits ou de matériaux.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Exerce son activité dans un entrepôt, un parc à matériel, une cour, un atelier, une usine de production, sur chantier ; en galerie, en zone ATEX ..., travaille le plus souvent seul.

Le chariot est équipé d'un moteur électrique (**à privilégier à l'intérieur des locaux**) ou thermique : à essence ou diesel, (avec pot échappement catalytique, évitant les intoxications) à privilégier en extérieur ; au gaz (gaz de pétrole liquéfié (GPL), butane ou propane ; sa vitesse n'excède généralement pas 25 km/h (maximum 40 km/h).

C'est une activité exercée par temps froid l'hiver, par forte chaleur l'été et souvent en plein courant d'air ; il existe des engins avec cabine fermée.

Matériels Utilisés :

- *Catégorie 1* : transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 mètre
- *Catégorie 2* : chariot de capacité < à 6000Kg
- *Catégorie 3* : chariot élévateur en porte à faux de capacité < ou égale à 6000Kg
- *Catégorie 4* : chariot élévateur en porte à faux de capacité supérieure à 6000Kg
- *Catégorie 5* : chariot élévateur à mât rétractable

Chariot automoteur à suspension hydraulique sûr : conducteur protégé par des arceaux de sécurité, un bouclier, un dossier et un protège tête ; avertisseur sonore et lumineux, rétroviseurs ;

Avant la mise en route du chariot : :

- S'équipe EPI nécessaires au travail à effectuer (gants, chaussures, protections auditives, etc.).
- **Effectue les vérifications journalières**, et l'entretien de premier niveau : :
 - Bon état des pneumatiques et de la pression de gonflage de ces derniers.
 - Niveau d'huile du circuit de freinage, ainsi que celui du carburant sur les chariots thermiques.
 - Charge de la batterie et du niveau de l'électrolyte pour les chariots électriques.
 - Parallélisme des bras de fourche et de leur verrouillage sur le tablier porte-charge.
 - Réglage du siège en ajustant l'avant-arrière, la hauteur, le dossier et le poids lorsqu'il s'agit d'un siège suspendu, afin de régler correctement la suspension *pour absorber les vibrations verticales*.
 - Bon fonctionnement de la suspension du siège, détectable par l'absence de jeux latéraux, du retour par à-coups du siège comprimé, de manettes cassées...

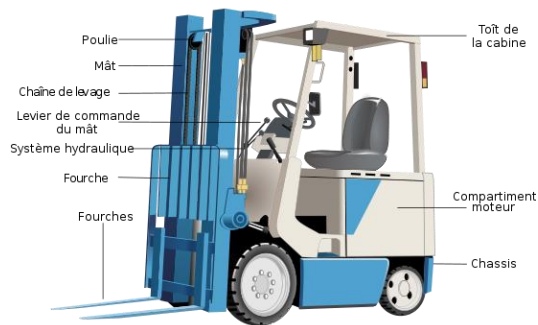


PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Fonctionnement correct de l'ensemble élévateur, et des équipements porte-charge.
 - Bon fonctionnement des avertisseurs sonore et lumineux.
 - Efficacité du frein d'immobilisation et du frein de service.
 - Note sur le carnet d'entretien qui doit être à disposition au poste de conduite : les observations et anomalies
- Ferme le portillon ou boucle la ceinture de sécurité (si le chariot en est équipé).
- Monte sur l'appareil de levage en se servant de la marche, et en se tenant au volant ou à l'arceau protégeant le conducteur.
- Met la clé de contact ou autre système permettant la mise en marche du chariot.
- Conduit assis sur un siège à suspension, qu'il règle (réglages de dossier, de course avant arrière, et de poids) ; un siège à suspension bien réglé, filtre les secousses et maintient fermement le dos ; un siège doit être entretenu (sellerie, suspension) ; un siège usagé doit être changé.

- Dispose d'une commande de marche (avant, point mort, marche arrière), d'un accélérateur qu'il actionne en même temps qu'il appuie sur la pédale de sécurité (qui sert de contact dans les engins électriques, et d'embrayage dans les engins à moteur)



- Avant de soulever une charge, il descend et règle l'écartement des fourches manuellement ; met une sécurité pour les bloquer et éviter leur écartement intempestif.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Démâte (c'est à dire bascule en avant ses fourches pour pouvoir les engager sous la palette le plus loin possible), il mate (bascule en arrière) de façon à assurer la stabilité de la charge, en même temps qu'il soulève cette dernière.

- Se déplace sur des allées de circulation (plan de circulation sépare le flux piéton du flux chariot), matérialisées par de la peinture, vers le point de stockage, descend ou monte la charge, dépose, démâte ; certains chariots peuvent translater les charges

- Rejoint son point de départ (ou un autre point) souvent en reculant (engin équipé : avertisseur sonore, ou gyrophare, ou phare, feu à éclat de recul)

- Doit connaître et maîtriser les principes d'équilibrage des charges, les procédures d'entretien d'engins de manutention (vérification générale semestrielle : particulièrement sur l'ensemble élévateur, dispositifs de direction, freinage, direction) et obéir aux règles et aux consignes de sécurité.

- ***Si utilise un chariot à moteur thermique*** remplit le réservoir en respectant les règles de sécurité :

- Arrête le moteur.
- Ne fume pas et ou n'approche pas du chariot avec une flamme nue
- Effectue cette opération aux emplacements prévus à cet effet.
- Essuie, après avoir mis des gants de protection adaptés, le carburant qui peut s'être répandu en dehors du réservoir, ou le laisse s'évaporer avant de remettre le moteur en marche.

- Si utilise un chariot à gaz de pétrole liquéfié (GPL) :

Ne jamais laisser le chariot stationner au soleil ou à proximité d'une source de chaleur, les parois des réservoirs ou des bouteilles **ne doivent pas dépasser 50 °C**.

Effectue le changement des bouteilles amovibles, à l'air libre ou dans un local bien aéré, dans une zone dédiée, éloignée de tout feu nu ; arrête le moteur et prend les dispositions pour limiter tout risque de fuite lors de l'échange de bouteilles ; utilise un accouplement à fermeture rapide automatique, et ferme la vanne sur la bouteille puis met en route le moteur jusqu'à ce que le combustible contenu dans la tuyauterie d'alimentation soit consommé.

- Si utilise un chariot électrique est amené à recharger les batteries :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Effectue la mise en charge des batteries dans un local bien aéré
- Ouvre les couvercles de la batterie pendant la charge.
- Ne fume pas et n'allume pas une flamme nue à proximité de la batterie en charge en raison du dégagement d'hydrogène.
- Ne pose aucune pièce métallique ou outil sur la batterie ou à proximité.
- La recharge en une seule fois.
- Ne décharge pas la batterie à plus de 80 % de sa capacité.
- Effectue le plein de la batterie avec de l'eau distillée ou déminéralisée à la fin de la charge sans faire déborder l'électrolyte
- Ne rajoute jamais d'acide.
- Vérifie que les cosses soient propres, serrées et graissées.
- Ferme les bouchons de remplissage de la batterie avant la mise en route.
- Nettoie et sèche le dessus de la batterie.
- Maintient toujours le couvercle du coffre de batterie fermé, en marche normale.
- Se lave les mains après être intervenu sur la batterie, car l'acide sulfurique est corrosif.

- Pour éviter l'éjection du conducteur du chariot (excepté chariot avec cabine) lors d'un renversement : prévoir un système de retenue :

- Soit la mise en place d'un portillon adaptable sur la structure du toit de protection du chariot automoteur,
- Soit la mise en place d'une ceinture de sécurité (pas adaptable sur tous les chariots) ; soit le choix d'un chariot avec cabine (correctement insonorisée et climatisée)

- Ne doit jamais élever du personnel avec la fourche ; pour le levage du personnel, utiliser une PEMP.

- Il peut occuper d'autres situations de travail (manutentionnaire, magasinier...)

Magasinier Negoce Materiaux Construction 11.12.18

Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : travail en environnement bruyant (usine, chantier ...)
- Attention/ Vigilance
- Co activité : dépôts, chantier, usine
- Conduite : chariot automoteur



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Contact Clientèle : magasinier négoce matériaux construction, dépôts
- Contrainte Posturale : posture assise prolongée ;rotation du tronc et de la tête
- Coordination Précision gestuelle : manœuvres chargement/décharge
- Esprit Sécurité :
- Horaire Travail : travail posté ; 3x8h, 2x8h en usine préfabrication éléments béton ; dépassement horaire : déchargement camion en dépôts
- Intempérie : vent, pluie, brouillard, neige travail sur parc chantier
- Mobilité Physique : descente/montée fréquente d'engin
- Température Extrême : sur parc usine préfabrication, parc matériels, chantier
- Temps Réaction Adaptée :
- Travail Proximité Voie Circulée : opération chargement/ déchargement bordure dépôts ou chantier
- Travail Galerie/Tunnel : chantier génie civil
- Travail Seul
- Vision adaptée au poste : ; champ visuel ; appréciation distances

Accidents Travail

- Chute Hauteur : montée/descente chariot automoteur
- Chute Plain-Pied : surface glissante, glissade, encombrement, obstacle
- Chute Objet : matériau, matériel (fourches mal réglées) ...
- Contact Conducteur Sous Tension : ligne électrique aérienne (chantier), opération gerbage
- Emploi Appareil Haute Pression : nettoyage engin
- Explosion : gaz GPL ; rechargement batteries
- Incendie : gaz GPL ; rechargement batteries
- intoxication : exposition aux gaz d'échappements
- Port Manuel Charges : si magasinier négoce, ou lors changement fourches
- Projection Particulaire : poussière, particule (travail en extérieur par grand vent)
- Renversement Engin : renversement latéral
- Renversement par Engin/Véhicule : chantier, plateforme de chargement, cour
- Violence Physique : contact client (négoce matériaux)

Nuisances

- Vibration Corps Entier : $> 0,5 \text{ m/s}^2$ (8h) : déclenchant action prévention :
- Bruit : $>81 \text{ dBA}$ (8h), déclenchant action prévention : selon lieu de travail (atelier, chantier, galerie, usine production...)



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Hyper Sollicitation Membres TMS : contraintes posturales : rotation du tronc, tête
- Huile Minérale : lubrifiant, graisse :entretien engin
- Manutention Manuelle Charge : si magasinier
- Rayonnement non Ionisant : rayonnement optique naturel (UVA soleil), cabine ouverte sur parc
- Gaz Echappement : particules fines (CIRC cat :1) NO₂, SO₂, CO : en galerie, atelier mal ventilé :
- Carburant : Gasoil, Essence SP 95
- Décapant/Nettoyant/Détergent : nettoyage chariot automoteur

Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (97)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels : selon environnement de travail (42)
- Affections chroniques du rachis lombaire : manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)

- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermatite irritative, lésions eczématiformes : fluide hydraulique ... (36)
- Affections provoquées par l'oxyde de carbone : chariot au gaz en milieu mal ventilé (64)

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques (DUER)/ Subventions CARSAT/ANACT

Autorisation Conduite/Formation

Bruit : environnement chantier ; unité production

Carte Identification Professionnelle CIP . sur chantier

Dechets Gestion :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

DT-DICT Demande Projet Travaux Declaration Intention Commencement Travaux : si intervention proximité ligne électrique aérienne

Organisation Premiers Secours

Risque Electrique

Securite Incendie

Signalisation Balisage Sante Securite Travail : atelier, parc

Temperatures Extremes : en extérieur

Travaux Interdits/Reglementes Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

MESURES TECHNIQUES

Bruit

Chute Hauteur : accès sécurisé chariot

Dechets Gestion

Eclairage Chantier : éclairage parc chargement

Engin Chantier : **cf. item chariot automoteur**

Lutte Incendie. unité production

Organisation Premiers Secours

Risque Electrique Chantier

Risque Electrique Installations

Temperatures Extremes : en extérieur

Vibrations : corps entier



MESURES HUMAINES :

PREVENTION GAGNANTE BTP

Accueil Nouveaux Embauches/Interimaires **Performance Economique**

Information Risques Sante Securite Salaries

Autorisation Intervention Proximite Reseaux (AIPR)

Certificat Aptitude Conduite en Securite (CACES®) : **R489**

Equipements Protection -Individuelle EPI/Exosquelettes

Formation Elingage.

Formation/ Maintien Actualisation Competences (MAC)/ SST

Formation Utilisation Materiels Lutte Incendie

Information Sensibilisation Bruit.

Information/Sensibilisation Hygiene de Vie

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (**actuelle et passée**) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** (par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).
- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Si le salarié (*CDI, CDD, Intérimaire*) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années.

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Titulaire autorisation conduite : chariot automoteur : **CACES® R489**
- Intervenant dans le voisinage d'installations électriques : opération gerbage sur chantier
- Gaz Echappement : particules fines ;SO₂, NO₂, CO : CMR cat 1 CIRC, et 1A UE (**ANSES 05 /2018**) : en galerie, atelier mal ventilé
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Métier Autres :

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention
- Rayonnements optiques naturels (UV soleil), cabine non fermée (chantier, parc stockage).
- Huiles minérales : fluide hydraulique ; lubrifiants
- Détergents : nettoyage engin



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).

Bruit :

- Echoscan, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- Audiométrie : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

Contrôle de la fonction et du champ visuels : vision crépusculaire ; résistance éblouissement, vision de loin, vision des couleurs, appréciation des distances (port d'une correction compatible)

En cas de vision monoculaire : même norme que pour la conduite des véhicules légers VL

Si un œil a une acuité nulle ou inférieure à 1/10^{ème} ; l'autre œil doit avoir au moins **5/10ème** d'acuité visuelle.

Problème différent : si la vision monoculaire est ancienne ou récente.

Si perte d'acuité d'un œil est récente :

- Attendre au moins 6 mois avant de reprendre la conduite.
- Certaines personnes auront besoin de plusieurs années pour s'habituer à cette vision monoculaire.

En vision monoculaire, le salarié n'a pas de notion de distance, de relief, de profondeur de champ.

Si perte d'acuité d'un œil est ancienne :

Ex : strabisme ou amblyopie de naissance, **aucun problème pour la conduite**, le salarié a développé d'autres moyens pour apprécier les distances.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Conservation ou non du champ visuel en cas de vision monoculaire :

- **Si le champ visuel est respecté** (amblyopie dans le strabisme, problèmes maculaires, aucun problème pour la conduite
- **Si le champ visuel n'est pas respecté** : le champ visuel controlatéral doit être examiné, champ nasal compris ; comme pour la conduite des VL, il faut avoir au moins **120° pour le champ visuel binoculaire**

Les rétroviseurs bilatéraux sont obligatoires sur tous les engins, en cas de vision monoculaire.

Rayonnement optique naturel (UV soleil) : travail sur parc : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**

Se méfier des écrans solaires, qui sont très photo sensibilisants, préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

Particules fines cancérigènes (cat 1 CIRC) : **EFR** : à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.

Dans le cadre du Suivi Individualisé :

Possibilité de proposer :

- ECG : Age > 45 ans

Recommandé lors de l'examen d'aptitude initiale, il pourra être renouvelé tous les 4 ans (lors SIR par médecin).

Considérant qu'il s'agit de sujets asymptomatiques avec un examen cardio-vasculaire normal.

- Bilan biologique (profil lipidique) : Age > 45 ans chez l'homme ; >55 ans chez la femme

- Chez le sujet présentant des facteurs de risque péjoratifs :
obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol < 0,60 g/l ;
taux LDL > 1,60g/L



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Chez les sujets **présentant l'association de 2 de ces facteurs de risques**
 - Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 5 ans
 - Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère).
 - Pas d'activité physique régulière
 - Consommation alcool excessive

Le médecin du travail est le seul juge de l'aptitude au poste, quelle que soit **la pathologie** (diabète, épilepsie...), **la prise de médicaments psychotropes** ou autres qui diminuent la vigilance.

Apprécie **l'aptitude** au cas par cas, en fonction de l'état de santé du salarié et des conditions de travail

- Pour les postes et fonctions de sûreté et de sécurité, ou un haut degré de vigilance est exigé : conduite engins : prévention des facteurs de risque liés aux conduites addictives... :

Le **Repérage précoce et l'intervention brève (RPIB)** est une méthode par questionnaire validée par la Haute autorité de santé (HAS), pour le tabac, l'alcool et le cannabis. Elle permet de faire prendre conscience à la personne d'un éventuel problème de consommation.

Mais également de rentrer dans une démarche de prévention en prodiguant un certain nombre de conseils pour que le salarié progresse vers une réduction de la consommation.

Repérage précoce et intervention brève ALCOOL, CANNABIS, TABAC chez l'adulte

- Recherche consommation problématique Substances Psychoactives :

- **Cannabis (CAST)** : 6 items, chacun décrit des comportements d'usage ou des problèmes rencontrés dans le cadre de la consommation de cannabis facilement utilisable *pour les postes à risques* :

Questionnaire CAST (Cannabis Abuse Screening Test)



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- **Test ALAC** : permet d'évaluer la consommation de cannabis du patient sans critère de jugement en faisant intervenir le document comme « un autre tiers », la démarche est moins impliquante pour le patient et le médecin, et constitue un excellent support à la discussion ultérieure et à la prise en charge.

Test ALAC :

- **Questionnaire DAST-20 (Drog Abuse Screening Test)** : évalue le degré de sévérité **de la consommation de drogues**, en 20 Questions. Les questions portent sur la consommation de drogues **(à l'exception de l'alcool et du tabac)** au cours des 12 derniers mois. Il se réalise **en 5 minutes** et permet de repérer des troubles liés à l'usage de drogues illicites et évaluer la nécessité d'une prise en charge.
 - Score de 1 à 5 indique un risque faible.
 - Score de 6 à 10 un risque possible
 - Score de 11 à 15 un risque substantiel
 - Score de 16 à 20 un risque sévère d'addiction du patient à la substance.

Questionnaire DAST-20

- **Echelle ECAB** : (Échelle cognitive d'attachement aux benzodiazépines) : permet d'évaluer rapidement les pensées d'un patient recevant des benzodiazépines depuis plusieurs mois. Est constitué de 10 items cotés de 1 ou 0. Un score ≥ 6 permet de différencier les patients dépendants des patients non dépendants avec une sensibilité de 94% et une spécificité de 81%

Échelle cognitive d'attachement aux benzodiazépine (ECAB)

- **Recherche consommation problématique d'Alcool** : analyse des consommations d'alcool au cours des 12 mois qui précèdent, en 5 questions ; ce repérage précoce permet de proposer un accompagnement dans une démarche de réduction de la consommation permettant d'expliquer le risque alcool, de définir le verre standard, de souligner l'intérêt de la réduction, de proposer des objectifs, de décrire les méthodes pour réduire sa consommation et donner la possibilité d'en parler.

Questionnaire FACE :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Questionnaire AUDIT (Alcohol Use Disorders Identification Test) est un test simple en 10 questions : pour déterminer si une personne présente un risque d'addiction à l'alcool ; les trois premières questions traitent de la consommation du patient, les questions 4 à 6 de la dépendance à l'alcool et les questions 7 à 10 des problèmes liés à l'alcool

- Score de 8 ou moins pour l'homme ; et 7 ou moins pour la femme indique un risque faible ou anodin
- Score compris entre 7 et 12 pour l'homme, et entre 6 et 12 pour la femme révèle une consommation à risque ou à problème
- Score supérieur à 12 indique une alcoolodépendance probable

AUDIT :

Données de Santé :

La cabine de télémédecine est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle**.

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :

pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

-**Téléconsultation** permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié (intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

Vaccinations :

Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) Revaxis ® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) : ([Télécharger au format PDF](#))

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP : ([Télécharger au format PDF](#))

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu ou incomplètement connu.

- **Dosage des anticorps antitétaniques par ELISA est une technique validée** avec un corrélat de protection établi, il présente donc un intérêt ***pour évaluer le statut vaccinal antérieur d'une personne*** ;
il est utile dans la détermination du statut vaccinal puisqu'il permet de révéler une réponse anamnétique à une vaccination antérieure.

[Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants HAS 12/2019](#)



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Visite Médicale Fin de Carrière :

*Le travailleur bénéficiant **du dispositif du suivi individuel renforcé, ou qui a bénéficié d'un tel suivi pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR)** » peut bénéficier **d'une visite médicale de fin de carrière, afin :***

1 / D'établir une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article **L. 4161-1** auxquelles a été soumis le travailleur.

Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, mentionnés **au a du 2° du I du même article L. 4161-1**, de mettre en place une surveillance post-professionnelle en lien avec le médecin traitant.

2 / De conseiller le salarié de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre **le dispositif de départ anticipé à la retraite** au titre de l'exposition à **l'un ou plusieurs des quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention**» (manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques , exposition aux produits chimiques).

[Article L4624-2-1 Code du travail](#)



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique